

REGLEMENT DE CLASSEMENT

Article 1

Les classements (simple et double) sont établis en fonction des résultats réalisés entre le 1er décembre de l'année précédente et le premier dimanche d'octobre de l'année en cours.

Le classement en double est établi conformément aux règles du "Classement de double".

Article 2

Les classements suivants (ainsi qu'un indice de points correspondant) sont d'application :

| | |
|-------------------------------|------------|
| Première série internationale | 115 points |
| Première série nationale | 110 points |
| Deuxième série | |
| B-15.4 | 105 points |
| B-15.2 | 100 points |
| B-15.1 | 95 points |
| B-15 | 90 points |
| B-4/6 | 85 points |
| B-2/6 | 80 points |
| B0 | 75 points |
| B+2/6 | 70 points |
| B+4/6 | 65 points |
| Troisième série | |
| C15 | 60 points |
| C15.1 | 55 points |
| C15.2 | 50 points |
| C15.3 | 45 points |
| C15.4 | 40 points |
| C15.5 | 35 points |
| C30 | 30 points |
| C30.1 | 25 points |
| C30.2 | 20 points |
| C30.3 | 15 points |
| C30.4 | 10 points |
| C30.5 et N.C. | 5 points |

Les joueurs classés première série, B-15.4 et B-15.2 sont classés par numéro.

Les joueurs de 10 ans et moins ne peuvent être classés que C30.5. Toutefois, si le comité juniors estime que le classement d'un joueur de cette catégorie doit être plus élevé et peut être comparé à celui d'un joueur adulte, il fait une proposition au comité de classement qui peut attribuer à ce joueur le classement qui correspond à sa valeur.

Article 3

Les classements A à B-15.1 sont établis conformément à l'article 9 du règlement d'ordre intérieur de la F.R.B.T.

Article 4

Pour être officiellement classé A, B-15.4, B-15.2 et B-15.1, tout joueur doit avoir disputé au minimum quatre matches de simple en Belgique ou dans des tournois A.T.P. (W.T.A.) à l'étranger (tableau final ou qualifications).

Article 5

Pour être officiellement classé de B-15 à C30.5, tout joueur doit avoir disputé au minimum quatre matches de simple en Belgique.

Article 6

Un joueur de moins de 45 ans qui, pendant trois années consécutives, ne joue pas le nombre suffisant de matches pour être classé descend d'un classement. Ce joueur descend de nouveau d'un classement après une nouvelle période de trois ans au cours desquels il n'a pas joué le nombre suffisant de matches. Ensuite, le joueur conserve le classement ainsi déterminé jusqu'à ce qu'il joue au moins quatre matches entre le 1er décembre et le premier dimanche d'octobre de l'année suivante.

Un joueur de 45 ans et plus qui ne joue pas le nombre suffisant de matches pour être classé descend d'un classement tous les deux ans sans limitation du nombre de descentes.

Si le secrétaire du club auquel appartient le joueur estime que la valeur réelle de celui-ci est supérieure au classement ainsi déterminé, il doit en informer le comité compétent et lui proposer le classement qu'il estime approprié.

Le secrétaire du club doit procéder de la même manière pour les joueurs qui n'ont jamais été classés (à l'exception des joueurs de nationalité étrangère, pour qui l'article 8 de ce règlement est d'application).

Si le comité compétent accepte la proposition du club, le classement du joueur concerné est également soumis à la règle définie au premier paragraphe de cet article.

Article 7

Un joueur ne peut monter que de trois classements maximum par an, sauf accord du comité.

Article 8

Les joueurs de nationalité étrangère, affiliés à l'A.F.T. ou à la V.T.V., qui jouent le nombre suffisant de matches, reçoivent :

- Un classement officiel, s'ils sont classés de B-15 à C30.5 ;
- Un classement avec la mention "assimilé à titre d'étranger", s'ils sont classés A, B-15.4, B-15.2 ou B-15.1.

Pour les joueurs de nationalité étrangère qui participent à des tournois en Belgique et n'ont pas de classement, il est procédé comme suit :

- Si un joueur (une joueuse) a de un à quatorze points A.T.P. (W.T.A.), il (elle) est assimilé(e) au classement le plus bas de la première catégorie. Il (elle) est placé(e) dans le tableau de qualifications (ou de préqualifications si celui-ci est organisé) sans être tête de série ;

- Si un joueur (une joueuse) a au minimum quinze points A.T.P. (W.T.A.), il (elle) doit adresser une demande aux secrétaires généraux ; ceux-ci déterminent la valeur qui lui est attribuée ;
- Le comité de classement attribue une valeur à tout autre joueur, dès qu'il a disputé au minimum trois tournois en Belgique.

Si des joueurs jouent également la même année dans un autre (d'autres) pays, le comité de classement peut modifier leur classement en cours d'année.

Pour les joueurs qui arrêtent de jouer au tennis pendant "x" années, la règle décrite à l'article 6 est d'application.

Pour les joueurs qui arrêtent de jouer au tennis pendant "x" années, la règle décrite à l'article 6 est d'application.

Article 9

La date extrême pour l'introduction des réclamations est communiquée par chaque ligue lors de la publication des classements :

1° Pour les joueurs classés de B-15 à C30.5

Les réclamations, obligatoirement accompagnées de la liste des matches joués, doivent parvenir au secrétariat régional.

Les erreurs matérielles (résultats manquants, ...) sont prises en considération par le comité compétent pour ré-examiner le classement d'un joueur.

2° Pour les joueurs classés de A à B-15.1

Les réclamations doivent parvenir au secrétariat général.

Article 10

Le comité se réserve le droit d'effectuer toutes les modifications qu'il juge nécessaires.

Article 11

Les grilles de classement font partie intégrante du règlement de classement :

- Grille de classement "A", pour joueurs de première série internationale, première série nationale, B-15.4, B-15.2 et B-15.1 ;
- Grille de classement "B et C", pour joueurs B-15 à C30.5 ;
- Grille de classement de double.

CLASSEMENT SIMPLE

GRILLE DE CLASSEMENT «A»

**Pour joueurs de première série internationale,
première série nationale, B-15.4, B-15.2 et B-15.1**

A. RESULTATS PRIS EN CONSIDERATION

Le classement est établi et calculé en enregistrant les résultats des matches de simple des compétitions suivantes :

1. Tous les tableaux de l'année en cours organisés en Belgique et dans lesquels les joueurs du classement A international peuvent s'inscrire, pour autant que le nombre de points des huit inscrits les mieux classés représente au moins 680 points en Messieurs/Jeunes Gens/Vétérans et au moins 625 points en Dames/Jeunes Filles/Vétérans ;
2. Tour final des championnats "Ligue" de première série et tour final du critérium en Messieurs I et en Dames I même si cette compétition est organisée le deuxième dimanche d'octobre ;
3. Interclubs Messieurs/Dames en Belgique de l'année en cours ;
4. Tournois du Grand Chelem, A.T.P. et W.T.A., qui commencent le premier samedi d'octobre de l'année précédente et qui se terminent le premier dimanche d'octobre de l'année en cours ;
5. Circuits satellites, du premier samedi d'octobre de l'année précédente au premier dimanche d'octobre de l'année en cours ;
6. Tournois internationaux juniors, du premier samedi d'octobre de l'année précédente au premier dimanche d'octobre de l'année en cours ;
7. Rencontres internationales par équipes (Davis Cup, Fed Cup, Junior Davis Cup, Junior Fed Cup, final round of European Winter Cups -16, final round of European Summer Cups -16 and -18), du premier samedi d'octobre de l'année précédente au premier dimanche d'octobre de l'année en cours ;
8. European Junior Individual Championships -16 and -18.

B. PROCEDURE POUR L'ETABLISSEMENT DU CLASSEMENT DES PREMIERS JOUEURS

Sont classés "A international" : les joueurs (joueuses) classés dans les 500 premiers à l'A.T.P. (à la W.T.A.).

Sont classés "A national" : les joueurs (joueuses) qui comptabilisent au moins 5 points au classement A.T.P. (W.T.A.) et qui ne sont pas parmi les 500 premiers à l'A.T.P. (W.T.A.). Ensuite, les joueurs (joueuses) qui obtiennent le total des points fixé par le comité (1.000 points pour 2012).

Sont classés B-15.4 : en priorité, les joueurs (joueuses) qui comptabilisent entre 1 et 4 points au classement A.T.P. (W.T.A.) ; ensuite, les joueurs (joueuses) qui obtiennent le total des points fixé par le comité.

L'ordre du classement de l'année en cours est celui repris au dernier classement A.T.P. (W.T.A.) paru avant la réunion du comité au cours de laquelle les classements sont établis.

Le classement évolue chaque semaine en fonction du classement A.T.P. (W.T.A.) : dès qu'un joueur (une joueuse) est classé(e) parmi les cinq cents premiers à l'A.T.P. (à la W.T.A.), il (elle) est incorporé(e) dans la série internationale. Dès qu'un joueur (une joueuse) est classé(e) entre la cinq cent unième et la huit centième place à l'A.T.P. (à la W.T.A.), il (elle) est incorporé(e) dans la série A nationale.

L'ordre des joueurs (joueuses) est déterminé par l'ordre de ces joueurs (joueuses) au classement A.T.P. (W.T.A.) : dès qu'un joueur (une joueuse) n'est plus classé(e) parmi les cinq cents premiers (premières) à l'A.T.P. (à la W.T.A.), il (elle) descend dans la série nationale. Il (elle) est classé(e) à la première place de cette série. Dès qu'il (elle) n'est plus classé(e) entre la cinq cent unième et la huit centième place à l'A.T.P. (à la W.T.A.), il (elle) descend B-15.4 et est classé(e) à la première place de cette série.

La première série nationale est composée des joueurs qui obtiennent début octobre, suivant le calcul effectué conformément à la grille de classement, le nombre de points déterminé par le comité lors de la réunion au cours de laquelle il établit les classements.

C. BAREME

1. Tableau final des tournois organisés en Belgique

Un tournoi de première série est un tournoi auquel les joueurs classés A international peuvent participer.

Tout joueur du tableau final (qualifié d'office ou via les qualifications) qui, au premier tour du tableau final, déclare ou est déclaré WO quel que soit le motif, est sanctionné : le tournoi est ajouté à son nombre de tournois et il ne reçoit aucun point.

Le tournoi où le joueur n'atteint pas le tableau final n'est pas comptabilisé comme un tournoi pour ce joueur.

Les joueurs qui doivent déclarer WO parce qu'ils sont qualifiés pour le tableau final d'un tournoi A.T.P., W.T.A. ou I.T.F. lors de la même semaine ne sont pas sanctionnés (cf. article 4 des règles applicables à toutes les compétitions).

Un tournoi qui ne réunit pas huit joueurs/joueuses minimum n'est pas pris en considération.

Tout tournoi qui ne réunit pas le nombre de points nécessaire pour être repris dans la grille n'est pas ajouté au nombre de tournois joués.

Les étrangers n'ayant ni classement belge ni assimilation ont 75 points pour le calcul des points.

a) Hors circuit

1° Catégorie

La catégorie d'un tournoi est déterminée par les points des 8 joueurs inscrits les mieux classés suivant les détails ci-après :

| | | |
|-----------|----|--|
| Messieurs | A1 | Si les 8 joueurs inscrits les mieux classés représentent 810 points minimum |
| | A2 | Si les 8 joueurs inscrits les mieux classés représentent 790 points minimum |
| | A3 | Si les 8 joueurs inscrits les mieux classés représentent 770 points minimum |
| | A4 | Si les 8 joueurs inscrits les mieux classés représentent 680 points minimum |
| Dames | A1 | Si les 8 joueuses inscrites les mieux classées représentent 795 points minimum |
| | A2 | Si les 8 joueuses inscrites les mieux classées représentent 775 points minimum |
| | A3 | Si les 8 joueuses inscrites les mieux classées représentent 740 points minimum |
| | A4 | Si les 8 joueuses inscrites les mieux classées représentent 625 points minimum |

2° Points attribués aux joueurs et joueuses en fonction de leurs résultats dans le tableau final

| | Vainqueur | Perdant Finale | Perdant 1/2 Fin | Perdant 1/4 Fin | Perdant 1/8 Fin |
|----|-----------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| A1 | 1.000 | 800 | 600 | 300 | 150 |
| A2 | 800 | 600 | 300 | 150 | 75 |
| A3 | 600 | 400 | 200 | 100 | 50 |
| A4 | 400 | 300 | 150 | 75 | 40 |

Note : pas de points en qualifications ni en préqualifications.

b) Dans le cadre du circuit

- Pour un tournoi "1 étoile", les points accordés sont ceux d'un tournoi A1, multipliés par 1,50 ;
- Pour un tournoi "2 étoiles", les points accordés sont ceux d'un tournoi A1, multipliés par 1,75 ;
- Pour un tournoi "3 étoiles", les points accordés sont ceux d'un tournoi A1, multipliés par 2 ;
- Pour un tournoi "4 étoiles", les points accordés sont ceux d'un tournoi A1, multipliés par 2,25 ;
- Pour un tournoi "5 étoiles", les points accordés sont ceux d'un tournoi A1, multipliés par 2,50.

2. Tour final des championnats "Ligue" de première série et tour final du critérium en Messieurs I et en Dames I, Championnats de Belgique vétérans indoor et outdoor, tour final national de la Coupe de Borman et tour final national du Critérium Messieurs 35 et Messieurs 45

• Championnats "Ligue" de première série (tour final uniquement) :

Cette compétition n'est pas comptabilisée comme un tournoi.

Un bonus est ajouté après la division des points par le nombre de tournois :

- Vainqueur : 320 points
- Finaliste : 240 points
- Demi-finaliste : 120 points
- Quart de finaliste : 60 points
- Huitième de finaliste : 30 points
- Seizième de finaliste : 15 points

• **Tour final du critérium Messieurs I et Dames I :**

Tournoi A1 x 2,50.

• **Championnats de Belgique vétérans indoor et outdoor, tour final national de la Coupe de Borman et tour final national du Critérium Messieurs 35 et Messieurs 45**

La catégorie de chacune de ces compétitions et les points correspondants sont fixés comme décrit au point C. BAREME, 1. Ces compétitions ne sont pas comptabilisées comme un tournoi.

3. Interclubs en Belgique

Divisions I et II nationales Messieurs/Dames : 50 points par victoire.

Dans toutes les divisions, nationales et régionales : bonus multiplié par deux.

En division I nationale Messieurs et Dames, si un joueur ne se présente pas à l'appel de son match, il perd le match. Son adversaire remporte le match et bénéficie des points accordés pour le classement individuel (50 points) mais il ne bénéficie pas du bonus.

4. Tournois du Grand Chelem, A.T.P et W.T.A. (sauf circuits satellites)

Tableau de qualifications : 200 points par victoire + bonus (ne compte pas dans le nombre de tournois).

Tableau final : les points obtenus au classement général A.T.P (W.T.A.) au premier lundi d'octobre sont multipliés par 150. Le nombre de tournois est ajouté au nombre de tournois joués en Belgique.

5. Tournois internationaux juniors (comptant pour le classement I.T.F.)

Les points obtenus au classement I.T.F. Junior du premier lundi d'octobre sont multipliés par vingt et comptent comme bonus.

6. Rencontres internationales par équipes (Davis Cup, Fed Cup, Junior Davis Cup, Junior Fed Cup, final round of European Winter Cups -16, final round of European Summer Cups -16 and -18)

Pour chaque rencontre * :

a) Pour les joueurs qui jouent au moins un match de simple

Bonus de :

- 200 points par sélection ;
- 200 points par match gagné par l'équipe (en simple et en double).

b) Pour les autres joueurs de l'équipe

Bonus de :

- 100 points par sélection ;
- 100 points par match gagné par l'équipe, en simple et en double.

* Si plusieurs rencontres se déroulent la même semaine (Davis Cup, Fed Cup, European Davis Cup, European Fed Cup, final round of European Winter Cups -16, final round of European Summer Cups -16 and -18), le bonus de 200 points pour la sélection n'est accordé qu'une fois.

7. European Junior Individual Championships -16 and -18

- 200 points par sélection ;
- 200 points par match gagné en simple.

D. BONUS

Sauf lors du tour final des Championnats "Ligue" de première série et lors du tour final du Critérium Messieurs/Dames I, tout bonus est ajouté au total des points des joueurs, avant la division par le nombre de tournois joués.

Un bonus est également attribué lors des compétitions reprises au point A, conformément à la grille suivante, en fonction du classement A.T.P. ou W.T.A. ou belge de l'adversaire, au moment de la compétition (un seul bonus est attribué par match soit suivant le classement A.T.P. (W.T.A.), soit suivant le classement belge – la solution la plus avantageuse pour le joueur est prise en considération).

**Bonus par victoire dans les tableaux de qualifications des tournois A.T.P./W.T.A.
ou dans les compétitions non A.T.P./W.T.A. suivantes : tournois en Belgique, interclubs en Belgique,
Championnats de Belgique, tournois internationaux juniors, rencontres internationales**

| Contre des joueurs belges ou assimilés | | Contre des joueurs A.T.P (Joueuses W.T.A.) | |
|--|------------|--|--------------|
| Joueur classé A : | 150 points | Joueur classé de 1 à 5 : | 3.000 points |
| Joueur classé B-15.4 : | 100 points | Joueur classé de 6 à 10 : | 2.400 points |
| Joueur classé B-15.2 : | 50 points | Joueur classé de 11 à 15 : | 2.000 points |
| Joueur classé B-15.1 : | 25 points | Joueur classé de 16 à 20 : | 1.600 points |
| | | Joueur classé de 21 à 30 : | 1.200 points |
| | | Joueur classé de 31 à 50 : | 600 points |
| | | Joueur classé de 51 à 75 : | 300 points |
| | | Joueur classé de 76 à 100 : | 200 points |

Notes :

- Une victoire par w.o. (excusé ou non excusé) ne donne pas les points du bonus.
- Une victoire par abandon donne les points du bonus.

E. ETABLISSEMENT DU CLASSEMENT

Le total des points obtenus (y compris les bonus) est divisé par dix tournois minimum.

| Nombre de tournois | Diviseur | Nombre de tournois | Diviseur |
|--------------------|----------|--------------------|----------|
| 11 tournois | 11 | 21 tournois | 19 |
| 12 tournois | 12 | 22 tournois | 20 |
| 13 tournois | 13 | 23 tournois | 21 |
| 14 tournois | 14 | 24 tournois | 22 |
| 15 tournois | 15 | 25 tournois | 23 |
| 16 tournois | 15 | 26 tournois | 23 |
| 17 tournois | 16 | 27 tournois | 24 |
| 18 tournois | 17 | 28 tournois | 25 |
| 19 tournois | 18 | 29 tournois | 26 |
| 20 tournois | 19 | 30 tournois | 27 |

Tout tournoi dans lequel le joueur est dans le tableau final (que ce soit grâce à son classement ou suite à sa qualification) est pris en compte pour déterminer le nombre de tournois joués même si le joueur en question est éliminé au premier tour.

Les résultats obtenus lors des "matches exhibitions" ne sont pas pris en compte.

Si, à l'issue de la division :

- Deux (ou plusieurs) joueurs ont le même nombre de points, le joueur qui a joué le moins de tournois est classé en premier lieu ;
- Deux (ou plusieurs) joueurs ont le même nombre de points et ont joué le même nombre de tournois, le joueur qui a joué le moins de matches est classé en premier lieu.

Les joueurs qui obtiennent le nombre de points déterminé par le comité de classement sont classés au minimum B-15.1.

Le comité de classement détermine les joueurs classés A, B-15.4, B-15.2 et B-15.1.

Notes :

Pour les classements établis à l'issue de la saison 2011 :

- Tout joueur qui obtient 225 points ou plus est classé au minimum B-15.2 ;*
- Toute joueuse qui obtient 225 points ou plus est classée au minimum B-15.2.*

Le nombre de points pour être classé B-15.4 est décidé par le comité de classement, lors de la réunion au cours de laquelle il établit les classements de première série.

Tous les joueurs proposés B-15 ou plus suivant la grille de classement "B et C" sont introduits dans la grille de classement "A".

Les joueurs proposés au moins B-15.1, qui n'atteignent pas le total déterminé par le comité de classement pour être classés B-15.2, sont classés B-15.1.

Les joueurs proposés B-15 suivant la grille de classement "B et C", qui n'atteignent pas le total déterminé par le comité de classement pour être classés B-15.2 ou plus sont classés B-15.1 s'ils obtiennent entre 125 et 224 points dans la grille de classement "A". S'ils obtiennent moins de 125 points, ils sont classés B-15.

Le comité peut modifier chaque année le nombre de points pour être classé B-15 ou B-15.1.

Un joueur peut descendre au maximum de deux classements par année.

GRILLE DE CLASSEMENT «B et C»

Pour joueurs B-15 à C30.5

A. RESULTATS PRIS EN CONSIDERATION

Tous les résultats obtenus en simple lors de compétitions officielles en Belgique sont introduits dans l'ordinateur.

Exceptionnellement, même s'il est organisé après le premier dimanche d'octobre, les résultats du tour final du critérium sont pris en considération pour l'établissement du classement.

Les résultats obtenus à l'étranger sont portés sur la fiche du joueur à titre d'information.

B. BAREME

| Nombre de points attribués | | | |
|--------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------|
| En cas de victoire | En cas de défaite | | |
| Trois classements et plus au-dessus | 125 points | | |
| Deux classements au-dessus | 100 points | | |
| Un classement au-dessus | 75 points | | |
| A classement égal | 50 points | A classement égal | - 10 points |
| Un classement en dessous | 10 points | Un classement en dessous | - 25 points |
| Deux classements en dessous | 5 points | Deux classements ou plus en dessous | - 50 points |
| Trois classements ou plus en dessous | 0 points | | |

Les points ci-dessus (victoires et défaites) sont divisés par deux pour tous les matches (championnats de Belgique, interclubs, tournois) des catégories suivantes :

- Messieurs 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75 ;
- Dames 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70 ;
- Joueurs -12, -10, -9, sauf lors du tour final de la coupe de Borman.

C. BONUS

Bonus supplémentaire aux finalistes de la Coupe de Borman et des Championnats de Belgique Vétérans :

- Lors des éliminatoires régionales, le vainqueur reçoit 25 points et le finaliste 10 points ;
- Lors de la phase finale, le vainqueur reçoit 50 points et le finaliste 25 points.

D. PROCEDURE DE CALCUL

1. Normes de maintien, de montée et de descente

| Normes d'application à chaque passage | |
|---------------------------------------|--|
| Proposition de descente | Au-dessous de - 20 points (sauf à l'issue du premier passage) |
| Maintien du classement initial | Entre - 20 et + 349 points |
| Proposition de montée * | 350 points et plus |
| Confirmation au classement supérieur | Entre 60 et 349 points |

* Le nombre nécessaire de points pour qu'un N.C. ou un C30.5 soit proposé C30.4 et pour qu'un C30.4 soit proposé C30.3 est de 200 au lieu de 350. Le nombre nécessaire de points pour que ce N.C. ou ce C30.5 soit confirmé à C30.4 et que ce C30.4 soit confirmé à C30.3 à l'issue du passage est de 60 points.

Au terme du premier passage, aucun joueur ne descend.

2. Mode de calcul

L'ordinateur effectue quatre passages.

a) Lors du premier passage

1° En cas de proposition de montée

Le classement proposé est utilisé pour vérifier cette proposition en prenant comme référence le classement initial de tous les adversaires (cette vérification est appelée calcul de confirmation).

Lors du calcul de confirmation :

- Si le joueur obtient entre 60 et 349 points, la montée est confirmée ;
- Si le joueur obtient moins de 60 points, il est proposé à une descente d'un classement.

2° En cas de proposition de descente (à partir de – 21 points)

Quels que soient les points obtenus à l'issue du premier passage, le joueur conserve son classement initial.

Après le premier passage, chaque joueur est amené à un classement supérieur ou égal.

b) Lors des deuxième, troisième et quatrième passages

1° En cas de proposition de montée

Le classement proposé est utilisé pour vérifier cette proposition en prenant comme référence le classement obtenu par tous les adversaires à l'issue du passage précédent (cette vérification est appelée calcul de confirmation).

2° En cas de proposition de descente (à partir de – 21 points)

Le classement proposé est vérifié en prenant comme référence le classement à l'issue du passage précédent de tous les adversaires (confirmation). Dans ce calcul, le joueur bénéficie d'un bonus de 100 points, sauf pour le joueur C30.3 (ou C30.4) proposé C30.4 (ou C30.5), qui bénéficie d'un bonus de 50 points.

Lors du calcul de confirmation :

- Si le joueur obtient 349 points ou moins, la descente est confirmée ;
- Si le joueur obtient 350 points ou plus, il conserve son classement initial.

Le classement définitif est établi en tenant compte du classement de ses adversaires à l'issue du troisième passage.

Le classement après le quatrième passage devient le classement définitif.

E. REMARQUES

1. Calcul de confirmation du joueur classé C30.3 ou C30.4

Si le joueur classé C30.3 (et C30.4) à l'issue du passage précédent, proposé C30.4 (et C30.5), obtient 199 points ou moins, la descente est confirmée.

Si le joueur classé C30.3 (et C30.4) à l'issue du passage précédent, proposé C30.4 (et C30.5), obtient 200 points ou plus, il conserve son classement initial.

2. Descente de classement

Un joueur ne peut descendre que d'un classement par an.

Note : cela n'exclut pas que durant les deuxième, troisième ou quatrième passages, un joueur soit proposé pour une descente de plus d'un classement. Si c'est le cas, au terme du quatrième passage, ce classement est corrigé et est fixé au classement directement inférieur à celui de l'an précédent.

3. Montée de classement

Pour le joueur qui est proposé à une montée de quatre classements ou plus, la grille suivante est appliquée.

Année en cours = T1

Année suivante = T2

– Première phase

Si ce joueur a battu un joueur classé X T1, il reçoit 2 points.

Si ce joueur a battu un joueur classé X+1 T1, il reçoit 3 points.

Si ce joueur a battu un joueur classé X+2 T1 (ou plus), il reçoit 4 points.

– Deuxième phase

Si ce joueur a battu un joueur classé X T1 (ou plus) :

Qui reste X T2, il ne reçoit aucun point.

Qui monte X+1 T2, il reçoit un point.

Qui monte X+2 T2, il reçoit deux points.

Qui monte X+3 T2, il reçoit trois points.

– Troisième phase

Si ce joueur a battu un joueur classé X-1 T1 (ou moins) :

Qui monte X T2, il reçoit un point.

Qui monte X+1 T2, il reçoit deux points.

Qui monte X+2 T2 ou plus, il reçoit trois points.

Le joueur proposé "X T2" est confirmé à ce classement s'il obtient au moins 9 points en additionnant les points des trois phases. S'il n'obtient pas 9 points, le calcul est recommencé en le proposant "X-1 T2". Toutefois, dès qu'il n'est proposé qu'à une montée de trois classements, il est automatiquement confirmé à ce classement sans devoir effectuer le calcul de confirmation.

Pour établir le calcul des deuxième et troisième phases, le classement T2 des adversaires pris en considération est le classement obtenu après le troisième passage.

F. TOURNOIS EN BELGIQUE, CONTRE DES JOUEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Les résultats des matches contre des joueurs de nationalité étrangère sont pris en considération à condition que :

– Soit ils sont classés officiellement en Belgique ;

– Soit, s'ils ne sont pas classés officiellement en Belgique, une table d'équivalence existe avec la Fédération à laquelle ils sont affiliés ;

– Soit, s'ils ne sont pas classés officiellement en Belgique, un classement leur a été attribué, conformément à l'article 8 du présent règlement.

Les résultats contre des joueurs affiliés à une Fédération avec laquelle il n'y a pas eu accord concernant une table d'équivalence de classement ne sont pas pris en compte pour le classement, aussi longtemps qu'ils n'ont pas participé à trois tournois.

G. WALK-OVER (W.O.)

Un joueur qui gagne par w.o. ne reçoit ni point ni bonus.

Un joueur qui perd par w.o. :

– Comptabilise une défaite si le w.o. est considéré non excusé (forfait) ;

– Ne perd pas de points si le w.o. est considéré excusé ;

– Ne bénéficie jamais de bonus.

H. MATCHES NON TERMINES

Le joueur qui ne termine pas un match pour quelque raison que ce soit perd le match.

Le vainqueur de ce match reçoit les points de victoire et de bonus.

I. JOUEURS DE 10 ANS ET MOINS

Les joueurs de 10 ans et moins ne peuvent avoir un classement supérieur à C30.5. Toutefois, si le comité juniors estime que le classement d'un joueur de cette catégorie doit être plus élevé et peut être comparé à celui d'un joueur adulte, il fait une proposition au comité de classement. Celui-ci peut attribuer à ce joueur le classement qui correspond à sa valeur.

J. JOUEURS PROPOSES B-15

Tous les joueurs proposés au minimum B-15 suivant la grille de classement "B et C" sont introduits dans la grille de classement "A".

TABLE D'ÉQUIVALENCE DE CLASSEMENT VALABLE POUR 2011

| Pays-Bas | Belgique | France |
|----------|------------------------------|----------------|
| Cat. 1 | "A" INTERNATIONAL | Première série |
| | 1er A NATIONAL | Promotion |
| | 5ème A NATIONAL | -30 |
| | Dernier A NATIONAL | -15 |
| | Premier joueur classé B-15.4 | -4/6 |
| | 25ème joueur classé B-15.4 | -2/6 |
| Cat. 2 | Dernier joueur classé B-15.4 | 0 |
| | Premier joueur classé B-15.2 | 1/6 |
| | 25ème joueur classé B-15.2 | 2/6 |
| Cat. 3 | Dernier joueur classé B-15.2 | 3/6 |
| | B-15.1 | 4/6 |
| | B-15 | 5/6 |
| | B-4/6 | 15 |
| Cat. 4 | B-2/6 | 15/1 |
| | BO | 15/2 |
| | B+2/6 | 15/3 |
| Cat . 5 | B+4/6 | 15/4 |
| Cat. 6 | C15 | 15/5 |
| | C15.1 | 30 |
| | C15.2 | 30/1 |
| Cat. 7 | C15.3 C15.4 | 30/2 |
| Cat. 8 | C15.5 C30 | 30/3 |
| Cat. 9 | C30.1 C30.2 | 30/4 |
| | C30.3 | 30/5 |
| Cat. 10 | C30.4 C30.5 | N.C. |

CLASSEMENT DE DOUBLE

A. GENERALITES

Le classement d'un joueur de double est exprimé en "valeur points".

La valeur "points" d'un joueur de double ne peut jamais être inférieure à la valeur "points" de son classement en simple.

Un joueur qui monte de classement en simple a le même classement en double.

Pour être classé en double en fin de saison, un joueur doit avoir joué au moins huit matches de double en tournois officiels.

B. ATTRIBUTION DES POINTS

| Nombre d'équipes | 8 – 16 | 17 – 32 | 33 – 64 | Plus de 64 |
|------------------|--------|---------|---------|------------|
| Vainqueur | 10 | 12 | 14 | 16 |
| Finaliste | 7 | 9 | 11 | 13 |
| Perdant 1/2 Fin | 4 | 6 | 8 | 10 |
| Perdant 1/4 Fin | 2 | 4 | 6 | 8 |
| Perdant 1/8 Fin | | 2 | 4 | 6 |
| Perdant 1/16 Fin | | | 2 | 4 |
| Perdant 1/32 Fin | | | | 2 |

Le nombre de points s'entend "par joueur".

Pour recevoir des points, le joueur doit avoir gagné au moins un match.

Un joueur qui gagne par w.o. ne reçoit aucun point pour ce match.

Un joueur qui déclare w.o. sans motif valable reçoit deux points.

Comme en simple, tout joueur qui abandonne perd le match.

C. PROCEDURE DE CALCUL DU CLASSEMENT

Le calcul comprend deux étapes.

1. Premier calcul

Un joueur augmente de cinq points sa "valeur double" lorsque le total des points qu'il a obtenus lors des tournois est plus élevé que le total obtenu en multipliant par sept le nombre de catégories dans lesquelles il a joué, et en ajoutant au résultat de la multiplication sa "valeur double".

2. Deuxième calcul

Un joueur augmente de dix points sa "valeur double" lorsque le total des points qu'il a obtenus lors des tournois est plus élevé que le total obtenu en multipliant par sept le nombre de catégories dans lesquelles il a joué et en ajoutant au résultat de la multiplication sa "valeur double" obtenue après le premier calcul.

Un joueur perd cinq points en "valeur double" lorsque le total des points qu'il a obtenus est moins élevé que le nombre de catégories dans lesquelles il a joué.

Les calculs mentionnés ci-dessus sont aussi appliqués aux joueurs qui n'ont pas encore une "valeur double". Dans ce cas, le classement en simple du joueur est pris comme point de départ.

Si un joueur joue moins de huit matches pendant la saison (voir point 1), il conserve sa "valeur double" pendant deux ans. Ensuite, s'il joue moins de huit matches, il perd cinq points de sa "valeur double".

Si un joueur descend en simple, il descend également en double à moins que son classement de double ait été obtenu sur base de ses résultats en doubles.

Un joueur ne peut descendre en dessous de quinze points "valeur double". Toutefois, à partir de 55 ans, un joueur peut descendre jusqu'à cinq points "valeur double".

Dans la liste des classements en double, seuls sont repris les joueurs qui ont un classement en double plus élevé que leur classement en simple.